

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES FINALES DE COUPE

Club Organisateur :

Stade concerné :

Date de la demande :

Coupe demandée de préférence
(cette demande n'engage pas le District qui fixe les compétitions concernées)

DECISION

Accord - Refus

Date retenue

Coupes concernées Equipes.....
..... Equipes.....
..... Equipes.....

Délégués :
Représentant du Comité Directeur :

CAA

Match n°1 : Arbitre	Assistants
Match n°2 : Arbitre	Assistants
Match n°3 : Arbitre	Assistants

OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR

Sauf en coupe du Ternois, aucune équipe du club organisateur ne pourra participer à une finale sur le site de ce club.

Durant la saison :

- participation aux assemblées du district
- participation aux réunions de formation et d'information
- comportement du club conforme à l'esprit sportif en matière de respect des Instances, des règles disciplinaires et d'éthique

Documents à fournir quinze jours avant le finale :

- copie de l'accord de la municipalité pour l'utilisation du stade
- copie de l'AOP (avis d'ouverture au public) fixant la capacité d'accueil du stade
- copie de l'avis aux services de police
- copie de l'avis d'information des services de secours agréés

Equipement du stade :

- enceinte clôturée disposant d'une seule entrée contrôlée
- accès direct et protégé pour les secours et forces de police
- parking officiels à l'intérieur du stade (ou gardé si à l'extérieur)
- disposer de 4 vestiaires avec douches pour les équipes ; à défaut si 2 vestiaires conformes seulement, mettre à disposition pour 2 équipes de locaux fermant à clé dans l'attente de la libération des 2 vestiaires conformes.
- disposer de 2 vestiaires avec douches pour les arbitres ; à défaut si un vestiaire conforme, application des dispositions ci-dessus.
- disposer d'un local secrétariat fermant à clé pour les délégués
- disposer d'une infirmerie et d'un défibrillateur
- disposer d'un terrain en gazon homologué en fonction des équipes en présence
- disposer de bancs de touche avec zone technique tracée

Pour les rencontres :

Rappel : Le club organisateur et le personnel mis en place sont sous l'autorité du représentant du district désigné.

- Fournir une liste des personnes licenciées (72 heures avant) ayant une mission dans le cadre des Finales (identification par badge)
- Réserver les espaces publicitaires pour les sponsors du district
- Procéder à l'accueil et l'orientation des équipes et des arbitres et mise en place d'un Responsable « vestiaires »
- Mettre en place le personnel aux entrées (arrêt de la vente à la mi-temps du dernier match)
- Prévoir une zone d'échauffement pour les équipes
- Disposer d'une trousse de secours et d'une civière au bord du terrain
- Disposer d'une sonorisation
- Disposer des moyens pour retracer le terrain en fonction des conditions climatiques
- Prévoir une table au bord du terrain pour la remise des coupes
- Mise à disposition d'un délégué au terrain par rencontre
- Mise à disposition de boissons pour les équipes, les arbitres et les officiels
- Fournir les feuilles de match et annexes ainsi qu'un ballon neuf par rencontre

AVANTAGES DU CLUB ORGANISATEUR (sous sa responsabilité pleine et entière)

- Organisation du déroulement de la manifestation hormis l'aspect sportif et le déroulement des rencontres
- Ouverture de stands et vente d'objets divers non en concurrence avec les sponsors du District
- Organisation de tombolas
- Ouverture de buvettes dans les conditions légales
- Dispose de 10 invitations et reçoit 20% de la recette brute ainsi qu'un ballon

OBLIGATIONS DES CLUBS FINALISTES

Recevoir en arrivant les accréditations : 14 joueurs (15 en vétérans) et 5 dirigeants

- Obligation de porter les équipements fournis par le district
- Arrivée au stade 1 heure avant le coup d'envoi
- Respect des règlements généraux du district et des dispositions relatives aux finales de coupes
- Présenter un ballon neuf réglementaire et disposer de leurs propres ballons d'échauffement
- Responsable de la tenue et du comportement des joueurs et des supporters du club à l'intérieur et à l'extérieur du stade
- Respect et participation au protocole instauré par le district ainsi qu'à la remise des coupes à l'issue du match
- Pour l'équipe désignée recevante, obligation d'indiquer le résultat du match sur le site du district

AVANTAGES DES CLUBS FINALISTES

- Coupe, médailles et récompenses du District
- 10 invitations par club
- 1 jeu de maillots (sauf en coupe du Ternois)
-

OBLIGATIONS DU DISTRICT

- Communication de presse
- Visite préalable des installations et désignation d'un responsable
- Désignation des arbitres et des délégués
- Organisation des remises de coupes
- Fourniture de la billetterie
- Organisation des contrôles d'entrée
- Confection des feuilles de match, de la feuille de recette
- Indemnisation des arbitres et délégués et versement de la part de recette des clubs sur leur compte
- Prise des décisions d'urgence
- Fourniture des coupes, médailles et récompenses